

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) CARTOGRAPHE DE CARTE DE COURSE D'ORIENTATION

Lieu de formation : CREPS AUVERGNE RHONE-ALPES – Site de Vichy

Adresse : 2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex

Tél. : 0470598560

E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr

Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr

Page 1 / 3

Volume horaire de formation : 230 h (150h en centre de formation + 80h en situation professionnelle)

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Le titulaire du CQP Cartographe de carte de CO a vocation à :

- Concevoir des cartes de Course d'Orientation à l'échelle sollicitée par le maître d'œuvre
- Accompagner et conseiller le maître d'œuvre sur la faisabilité économique, technique et environnementale du projet (choix des terrains, de l'environnement, de l'échelle de la carte...)
- Utiliser l'ensemble des techniques de relevés cartographiques.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Le **Cartographe de carte de course d'orientation** exerce son activité en sites urbains, semi urbains et forestiers principalement au sein :

- des clubs affiliés à la Fédération Française de Course d'Orientation
- de structures associatives
- de structures du secteur marchand (base de loisirs...)
- des collectivités (communes, EPCI, ...)
- en tant que travailleur indépendant

Le titulaire du CQP « **Cartographe de carte de course d'orientation** » assure son exercice professionnel en toute autonomie.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION :

- Etre âgé de 18 ans à la date de délivrance du CQP
- Avoir réalisé une carte de course d'orientation de type complexe sportif ou parc urbain déclarée à la FFCO
- Justifier de 2 années de pratique de l'activité course d'orientation par la production d'attestations de participation à 10 épreuves de CO
OU réussir le test de pose de 5 balises sur un parcours débutant (niveau vert fédéral) compris entre 1500m et 2000m. Une seule erreur de positionnement est tolérée.

CONTENU DE LA FORMATION :

- Elaboration et conception d'un projet de cartographie de course d'orientation :
 - o Analyse des critères concernant le choix d'un terrain destiné à la pratique de la CO
 - o Analyse des contraintes environnementales liées au choix du terrain
 - o Maîtrise des conditions sécuritaires et de protection environnementale du terrain choisi
- Accompagnement du maître d'œuvre sur la faisabilité économique, technique et environnementale du projet :
 - o Evaluation des besoins du maître d'œuvre/Etude de faisabilité
 - o Réalisation d'un cahier des charges
 - o Aspects juridiques, règlementaires et économiques
- Utilisation de l'ensemble des techniques de relevés cartographiques spécifiques à l'élaboration des cartes de course d'orientation :
 - o Maîtrise des spécifications IOF (pédestres, CO à VTT et CO à Ski)
 - o Connaissance, recherche et choix des différents documents de base cartographique
 - o Connaissance, utilisation et entretien du matériel nécessaire à la cartographie
 - o Maîtrise de l'ensemble des techniques de relevés

Le descriptif du CQP est disponible sur le site internet de la FFCO :
<http://www.ffcorientation.fr/licencie/formation/de/>

ALLEGEMENTS DE FORMATION :

Le parcours de formation peut être allégé pour des personnes possédant certaines qualifications ou certifications en lien avec le référentiel d'activités et de compétences du CQP Cartographe de carte de CO. Ces éléments sont notamment abordés au moment de l'entretien de positionnement.

CALENDRIER DE LA FORMATION :

Date limite d'inscription	Entretien de positionnement	Périodes en centre de formation	Epreuves finales de certification
25 octobre 2020	28 ou 29 octobre 2020 (possible à distance)	- du 16 au 20 novembre 2020 - du 23 au 27 novembre 2020 - du 15 au 19 février 2021 - du 22 au 26 février 2021	Sur 1 journée, dans la semaine du 22 au 26 mars 2021

COUT DE LA FORMATION :

- Frais d'inscription à la formation : 50 € *
- Frais pédagogiques : 2200 €* (dégressif selon allègement) – *se rapprocher de la fédération*
- Hébergement et restauration au libre choix et à la charge des stagiaires (*possibilité d'hébergement et restauration au sein du CREPS – Contacter le CREPS pour plus d'informations*)

FINANCEMENT DE LA FORMATION :

- Jeunes de 16 à 26 ans : se rapprocher de la mission locale
- Demandeurs d'emploi : se rapprocher de pôle emploi
- Salariés : se rapprocher de son service RH ou des organisations professionnelles
- Possibilité de se rapprocher de son club pour étudier une éventuelle prise en charge



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) :

La durée minimale d'activité en lien avec le CQP Cartographe de carte de Course d'orientation doit être d'au moins un an (de façon continue ou non). Sont prises en compte dans une demande de validation des acquis de l'expérience l'ensemble des activités professionnelles salariées, non salariées, bénévoles, de volontariat.

De plus, le candidat à la VAE doit :

- Avoir 18 ans révolus
- Attester de la réalisation de deux cartes de course d'orientation destinées à des épreuves officielles pédestres de niveau national.

Page 3 / 3

Nous contacter pour plus d'informations.

Tarifs pour une demande de VAE :

- Dépôt du dossier de recevabilité : 30 €*
- Etude du dossier : 250 € *

INSCRIPTION ET DEMANDE D'INFORMATIONS :

Les inscriptions se font via le formulaire en ligne sur le site internet de la FFCO : <http://www.ffcorientation.fr/licencie/formation/de/>

A renvoyer **pour le 25 octobre** (délai de rigueur) accompagné des pièces à joindre à contact@ffcorientation.fr

Pour plus d'informations ou en cas de difficultés, contactez la FFCO : 01.47.97.11.91 – contact@ffcorientation.fr

**paiement en amont (La facture acquittée sera transmise après réception du paiement).*

